

Le 11 mars 2016

APPEL A CANDIDATURES SERIS SECURITY- SERIS ESI - SERIS FACILITY

Par décision du 1 er mars 2016, le tribunal d'instance de SAINT-NAZAIRE a reconnu à la demande du groupe SERIS, une UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE (UES) entre les entités composant les UES SERIS SECURITY- SERIS FACILITY et UES SERIS ESI.

Cette action du groupe SERIS fait suite à la décision de la Cour de Cassation qui, par arrêt du 23 septembre 2015, après avoir accueilli le pourvoi formé par notre syndicat, a considéré que le fait pour l'unité économique et sociale SERIS SECURITY-SERIS FACILITY d'avoir retiré unilatéralement l'un de nos candidats des listes, alors que les opérations de vote étaient commencées, constituait une violation caractérisée des principes généraux du droit électoral suffisante pour annuler les élections intervenues en mars 2014. Le tribunal d'instance de Nantes va définitivement confirmer l'annulation des élections par jugement du 16 décembre 2015.

Les élections sont imminentes à la suite de la reconnaissance de cette grande UES SERIS GLOBALE. Les mandats des élus de L'UES SERIS ESI où nous sommes représentatifs et disposons de plusieurs élus n'iront donc pas à terme.

C'est l'occasion pour les salarié-e-s de faire entendre leur voix en participant par leurs votes ou leurs candidatures au changement au sein de l'UES SERIS. Beaucoup de salariés ont été frustrés pendant de longues années par ces élus censés les représenter, qui signaient des accords de plus en plus injustes et spoliateurs.

Pour le syndicat SUD-Solidaires Prévention et Sécurité, les élections professionnelles sont un moment important, car elles permettent d'avoir des représentants au plus près du terrain et ainsi répondre aux préoccupations des salariés

SUD Solidaires prévention et sécurité est aussi très attaché aux valeurs démocratiques, pour nous les candidats SUD Solidaires, doivent être désignés au plus près des travailleurs qu'ils vont représenter, c'est pour cela que nous faisons un appel à candidature.

Il est temps de mettre un grand coup de pied dans la fourmilière, en choisissant SUD/Solidaires afin de constituer une véritable force d'intervention face la direction, pour réellement défendre les intérêts des salarié-e-s et mettre fin à la complaisance dont font preuve certains syndicats avec la direction.

Il y en a marre de ces représentants syndicaux que l'on ne voit qu'au moment des élections, et qui disparaissent le reste du temps.

Marre de ces gens qui ne rendent aucun compte de leurs activités.

Comment ces syndicats majoritaires depuis des années peuvent-ils expliquer aux salariés SERIS qu'ils aient un accord sur la modulation du temps de travail le plus spoliateur de la branche, avec une annualisation rigide ?

Grâce à notre combat judiciaire, nous avons obtenu l'annulation des élections du CHSCT au sein de l'UES SERIS ESI, par lesquelles la direction SERIS en complicité avec le syndicat majoritaire au Comité d'entreprise UES ESI, voulait doter des régions comme l'île-de-France, Rhône-Alpes avec près de 400 salariés par région, d'un (1) seul représentant au CHSCT. Autant dire, de priver les salariés du contrôle de leurs conditions de travail pouvant impacter leur santé.

Nous avons obtenu de meilleures conditions de travail des salariés au Parc Zoologique de Paris après avoir fait l'usage collectif du droit de retrait.

De plus, nous avons engagé de nombreux autres combats au bénéfice des salariés dans le cadre de l'exécution de leurs contrats de travail (Entretiens préalables, actions judiciaires, formations syndicales...).

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de nous joindre dans notre combat dans la défense des salariés en vous présentant en qualité de :

Délégué du personnel : donc le rôle est de présenter à l'employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à l'application du code du travail et au code de la sécurité sociale (salaires, protection sociale, santé, sécurité, etc.)

Membre du Comité d'entreprise : Donc le rôle est de, contrôler la situation économique de l'entreprise, et d'exercer l'activité sociale et culturelle principalement au bénéfice du personnel de l'entreprise, en vue d'améliorer les conditions collectives d'emploi, de travail et de vie professionnelle au sein de l'entreprise.

NE SOYEZ PAS A L'OUEST, NE PERDEZ PAS LE NORD, REJOIGNEZ SUD !